



**DESTINATAIRES :** Avocats, partenaires, CQLC

**EXPÉDITEUR :** Gaëtan Vendette

**DATE :** Le 12 janvier 2024

---

**OBJET :** Mesures de sécurité à l'EDM - PORTE CENTRALE

---

Dans le cadre de l'amélioration continue des mesures de sécurité et d'uniformisation de nos pratiques avec les autres détentions, nous tenons à informer tous nos visiteurs et partenaires, qu'il sera dorénavant, demandé à toutes personnes désirant avoir accès à l'Établissement de Détention de Montréal (EDM) de se soumettre aux contrôles déjà existants, ainsi qu'à un détecteur de métal.

Toutes personnes se présentant à la porte centrale de notre Établissement afin d'y avoir accès, devra désormais se soumettre à ce nouveau contrôle de sécurité et sera invitée à déposer tout objet métallique dans les casiers disponibles à cet effet, au bureau des visites.

**Le tout sera mis en place dès le 15 janvier 2024**, dans le respect et le maintien de la sécurité des personnes présentes.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le directeur adjoint intérimaire,

Gaëtan Vendette

CC : CODI